

## SÉANCE DU 3 AOÛT 2015

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 3 août 2015 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2015;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Inspecteur à la voirie;*
  - 8.4 – *Dépôt du compte rendu du comité citoyen;*
- 9.- Dépôt du procès-verbal de mai de la MRC;
- 10.- Dépôt du rapport trimestriel au 30-06-2015;
- 11.- Varia ouvert;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fin de la séance.

2015-097 *résolution no 2015-097*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 août 2015.

ADOPTÉ

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2015

2015-098 *résolution no 2015-098*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2015 est adopté avec correction à la page 9624, item 9, on devrait lire : responsabilité civile **sans** frais et à la page 9625, item 12, point 1, on doit lire : l'arpenteur a indiqué que les **travaux** seront faits.

ADOPTÉ

#### Suivi du procès-verbal

Aucun.

### 4) Période de question

9627

Monsieur Robert Burns demande au conseil si une décision a été prise pour la toiture de la salle. Monsieur le maire répond que le bardeau d'acier a été commandé.

## 5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2015-08-03 été remise à tous les membres du conseil.

2015-099 résolution no 2015-099

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la correspondance 2015-08-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

## 6) Autres sujets

**1- Municipalités de St-Bonaventure et Ristigouche, partie Sud-Est** – Invitation à se joindre aux 223 municipalités pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Le conseil décide de ne pas appuyer pour le moment.

## 7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2015-07-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

10	Petite Caisse	793.47 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure)	4 894.06 \$
26	MRC du Haut St-François (téléphonie)	88.67 \$
32	Nielsen & fils garage (essence)	265.28 \$
33	Fond d'information (Mutations juin)	10.00 \$
65	Scie à Chaine C. Carrier (fil, huile)	270.87 \$
78	Trspt & Exc.Jocelyn Ménard (Niveleuse)	6 519.08 \$
90	CJS Électrique. (appel de service et réparation)	394.94 \$
136	Somavrac (Calcium)	42 546.83 \$
141	Ville de Cookshrie-Eaton (3 <sup>e</sup> versement Q.-P.)	44 161.75 \$
252	Ian McBurney (Diesel –& autres)	126.18 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	1 855.02 \$
277	Coop des Cantons (chlorure et peinture marqueur)	990.41 \$
333	Graymont Inc. (Granulats calcaire)	1 463.43 \$
334	Publiforme Inc. (Lettrage de panneaux)	88.42 \$
363	Atelier mécanique J. Patry (réparation essuie glace)	139.40 \$
390	Construction Lucien Veilleux (pavillon multifonctionnel)	11 258.93 \$
406	Chantal Auger (concierge)	375.00 \$
432	Gilles Prévost (Interrupteur pavillon multifonctionnel)	79.30 \$
440	Francine Rouleau (Lumières ext. Pavillon multifonct.)	229.91 \$
441	Boutique Énergie Est (Batterie d'urgence - ordi)	145.46 \$
442	Sport-Inter plus (filet – St-Mathias)	4 271.32 \$
443	Jacques Bissonnette (Transport de gravier)	816.44 \$
	Remise gouvernementale de juillet 2015	3 463.66
	<b>9628</b>	

128	Gravière Bouchard Inc. (rechargement gravier)	619.56 \$
270	Excavation Laliberté Inc. (service de pelle – fossés)	2 181.66 \$
282	Transport Jean Gagné Inc. (transport gravier)	861.80 \$
312	Raymond &Fils Inc. (transport gravier)	680.37 \$
382	Lyne Maisonneuve ( Agente ressources – 17 hres)	425.00 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	130 016.22 \$
	<b>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	
	Salaire de Juillet	7 652.68 \$
	Salaire du Conseil	2 838.04 \$
	Remises aux gouvernements (Juin)	3 891.76 \$
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	14 382.48 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>144 398.70 \$</b>

2015-100 Résolution no 2015-100

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉ

**8) Compte-rendu des comités**

**8.1) conseillers**

Comité Loisirs : La conseillère Désindes informe des activités à venir à St-Mathias pendant le mois d'août.

**8.2) inspecteur en bâtiment**

Le Conseil prend note du rapport déposé.

**8.3) inspecteur à la voirie**

Le Conseil prend note du rapport déposé.

Les conseillers Bowker et Morrison informent de l'état du chemin French, ils suggèrent de changer un ponceau, rajoute que des dépenses ont été faites au printemps et si un ponceau était changé, les dépenses futures seront moindres. Le comité se rendra et le sujet est reporté à une prochaine séance.

L'inspecteur à la voirie informe que le chemin New Mexico se détériore face à une propriété ayant deux entrées et aucun ponceau. Le propriétaire sera avisé pour corriger ses entrées et la réparation nécessaire au fossé sera faite afin de corriger les rigoles d'eau qui brise le chemin lors de pluie.

**8.4) comité de citoyens**

Aucun rapport n'a été déposé.

**9) Dépôt du procès-verbal de mai de la MRC**

La directrice générale remet aux conseillers copie des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 20 mai dernier à la M.R.C. du Haut Saint-François.

- 9- Dépôt du procès-verbal de mai de la MRC;
- 10- Dépôt du rapport trimestriel au 30-06-2015;

## **10) Dépôt du rapport trimestriel au 30-06-2015**

La directrice générale dépose le rapport trimestriel au 30 juin 2015.

## **11) Varia ouvert**

La conseillère Yeates Dubeau apporte un commentaire concernant les chiens qui se promènent dans la municipalité.

Aussi, sur le chemin Lawrence, vis-à-vis le 163, il y a beaucoup de circulations, les automobilistes stationnent sur le bord du chemin et la visibilité est nulle à cet endroit. L'inspecteur à la voirie se rendra sur les lieux pour à corriger la situation.

## **12) Période de Questions**

Monsieur Yves Thérout demande que le fossé au 695, chemin de la Rivière-du-Nord ne soit pas creusé, il n'y voit pas la nécessité.

L'inspecteur répond qu'il y a eu demande d'identifier les fils de Bell mais que le fossé à creuser est de l'autre côté du chemin et les travaux de creusement prévus sont surtout le nettoyage du fossé et l'écoulement des eaux lors de fortes pluies.

Monsieur Louis-Philippe Lapointe demande si le fauchage, le long des chemins, est prévu pour bientôt. Oui l'entrepreneur doit débiter la semaine prochaine.

## **13) Fin de la séance**

2015-101 Résolution no 2015-101

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la séance soit levée. Il est 19H55.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Lionel Roy, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3 août 2015.

---

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière